

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 16 décembre 2022 fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration de la direction interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux

NOR : JUSK2237138A

La directrice interrégionale des services pénitentiaires,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins établis le 8 décembre 2022 ;

Arrête :

Article 1^{er}

La liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité social d'administration de la direction interrégionale et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLÉANT(S)
CGT (1 siège)	MOTHERON Ludovic	GENTILS Corinne
UFAP UNSa (2 sièges)	BERHAULT Samuel BARAUD Laure	MATTIONI Nicolas BAIGNEUX Didier
FO Justice (3 sièges)	GIRAUD Emmanuel REVEL Frédéric COLOGNI Fabrice	GRATRAUD Hubert NIEMCZURA Thomas COTTRON Julien

Article 2

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

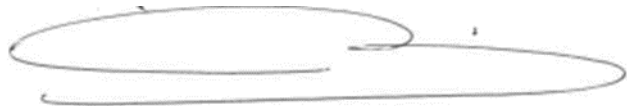
Fait le 27 décembre 2022.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

La directrice interrégionale des services pénitentiaires de Bordeaux,

N PICQUET

A handwritten signature in dark ink, consisting of a large, fluid loop that starts on the left, goes up and over, then down and across to the right, ending with a small flourish.